



# Programme

## Formation CSE

### Référent Harcèlement sexuel et les agissements sexistes

#### Objectifs pédagogiques :

---

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- ✓ D'identifier des situations de harcèlement (moral, sexuel).
- ✓ D'analyser les mesures de prévention sur les risques professionnels du harcèlement sous toutes ses formes.
- ✓ D'assurer son rôle de référent dans l'urgence : de la détection à l'action.
- ✓ D'informer et orienter les salariés (victime / auteur) auprès des bons interlocuteurs.
- ✓ D'assurer son rôle dans les actions de prévention et élaborer un plan d'actions.

**Possibilité d'adapter le programme de formation aux besoins.**

#### Durée

---

14H soit 2J (en présentiel : modules qui peuvent s'adapter en fonction des besoins)

#### Public et prérequis

---

- Tous les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (dans tous les établissements d'au moins 11 salariés) et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désigné par le CSE parmi ces membres, bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Art. L. 2315-18).
- Prérequis : Etre membre élu au CSE

#### Tarifs

---

- Inter : **620 euros** (2J : par stagiaire) / Intra : **à partir de 1240 euros par journée** (nous contacter pour avoir un devis).

## Lieu

---

- Sur site (Nouvelle-Aquitaine, national) ou salles réservées (Deux-Sèvres ou Vienne)

## Dates

---

- A définir.

## CONTENU<sup>1</sup>

---

### **MODULE 1 : Reconnaître les risques psychosociaux en entreprise.**

#### **Le stress au travail**

- ✓ Définition de la notion.
- ✓ Les facteurs.
- ✓ Situations de stress au travail.

#### **Les violences au travail : internes et externes**

- ✓ Violences, comportements déviants, déviance.
- ✓ Les travailleurs « à risque » « d'un passage à l'acte » et condamnations.
- ✓ Situations de violence au travail.

### **Module 2 : Identifier des situations de harcèlement.**

#### **Le harcèlement**

- ✓ Définition des concepts (harcèlement moral, téléphonique).
- ✓ Comment détecter les signaux faibles : Côté victime / Côté harceleur

### **Module 3 : Identifier des situations de harcèlement sexuel.**

#### **Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes**

- ✓ Différence avec la séduction.
- ✓ Comprendre la notion de consentement.
- ✓ Définition des concepts afin de se repérer dans les infractions liées aux violences sexuelles.
- ✓ Harcèlement sexuel : Code du travail, code pénal, faits, preuves.
- ✓ Comment détecter les signaux faibles qui doivent alerter :  
Côté victime / Côté harceleur : comportements déviants.

---

<sup>1</sup> Contenu qui peut s'adapter en fonction des besoins repérés.

## **Module 4 : Comprendre le cadre réglementaire des risques professionnels (obligations de sécurité de l'employeur).**

Les risques pour l'entreprise

Comprendre le cadre

- ✓ Droits des travailleurs.
- ✓ Les obligations légales de l'employeur.
- ✓ En termes de harcèlement : la non action est condamnable.

## **Module 5 : Analyser les mesures de prévention sur les risques professionnels du harcèlement sous toutes ses formes.**

- ✓ Risque professionnel : définition des concepts (notion de risque, danger, dommage, prévention...).
- ✓ DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels
- ✓ Comprendre les situations dangereuses avec un découpage par familles de risques afin de situer le harcèlement moral, sexuel.
- ✓ Reconnaître des mesures de prévention, moyens existants, pistes d'action au sein de l'entreprise.
- ✓ Référent désigné en entreprise, référent désigné par le comité social et économique : rôle, missions, moyens : comprendre leur place dans les mesures de prévention.
- ✓ Evaluation-diagnostique au sein de la structure : identifier les « manques », « actions à mettre en place ».

## **Module 6 : Assurer son rôle de référent : agir dans l'urgence : de la détection à l'action.**

- ✓ Stratégies de détection (victimes, auteurs), techniques d'investigation et posture professionnelle. Etudes de cas.
- ✓ Comment intervenir en URGENCE ? : auprès de la victime / auprès du harceleur (prévenir un passage à l'acte plus grave, préserver sa santé, assurer sa sécurité...)/ auprès des témoins.
- ✓ Détecter, informer, orienter, accompagner, méthodologie des outils.
- ✓ Mise en situation : mener un entretien avec une victime / un auteur & faire face aux émotions (peur, tristesse, agressivité...).
- ✓ Enquêter en interne.

## **Module 7 : Assurer son rôle dans les actions de prévention et élaborer un plan d'actions.**

- ✓ Droits, dispositifs mobilisables (avec l'entreprise & en dehors).

Alexandra TOURNAY – ENSEIGNE AQORPS – N° de SIRET 89334326900013  
« Enregistré sous le numéro 75790139479. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Siège social : 7 rue Simplot 79500 Melle  
<https://www.aqorps.com/>

- ✓ Définition de la prévention.
- ✓ Organiser et animer des ateliers de sensibilisation, de formation auprès des managers, des salariés.
- ✓ Comment communiquer dans l'entreprise.
- ✓ Projet : Perspectives pour l'entreprise sur la thématique du harcèlement.
- ✓ Plan d'actions : objectifs pour les prochains 6 mois.

## Moyens pédagogiques

---

- Intervenant : Alexandra TOURNAY, Consultante et formatrice indépendante, IPRP
- Pour que la formation se déroule correctement dans vos locaux, il est nécessaire de prévoir un vidéo-projecteur, un tableau blanc... Les repas ne sont pas inclus. Le repas du formateur sera pris en charge par le CSE.

## Méthode pédagogique

---

- Pédagogie active alternant apports théoriques et exercices pratiques/ échanges interactifs (libération de la parole...) / cas concrets / schémas / vidéos / outils de prévention / mises en situation...

## Evaluation

---

- Questionnements oraux, QCM, travaux pratiques, questionnaire de satisfaction.

•  
Pour les personnes en situation de handicap ou ayant des conditions particulières (comme l'illettrisme...), merci de nous contacter avant la formation. Cela nous permettra de vérifier la faisabilité de votre projet et de déterminer les adaptations nécessaires.